



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

13.08



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARDECHE
11 AVENUE DU VANEL
07000 PRIVAS

Direction départementale
des Finances publiques de l'Ardèche
11 avenue du Vanel
07000 PRIVAS
Téléphone : 04 75 65 55 55
Mél. : ddfip07@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Martine DUHAU-LOMBARD
Téléphone : 04 75 65 55 33
Mail. : ddfip07.pgp.spl@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur Jean-François DURAND

Mairie de GENESTELLE

Le village

07530 GENESTELLE

PRIVAS, le 31/07/2020

Objet : Paiement de proximité

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous écrire pour vous annoncer le démarrage dans le département du dispositif « paiement de proximité » permettant à vos administrés de régler en numéraire les factures émises par votre collectivité/Établissement Public de Santé, leur amendes et leurs impôts en phase amiable de moins de 300 € chez les buralistes-partenaires agréés qui ont rejoint le dispositif.

Vous trouvez ci-dessous la liste des buralistes actuellement éligible au dispositif.

1. Fonctionnement du dispositif

Sur chaque facture concernée par cette prestation sera apposé un datamatrix (QR code) généralement en bas à gauche de l'avis permettant d'identifier l'utilisateur et sa créance. Ce datamatrix est le garant de la confidentialité des informations échangées.

Pour régler sa facture, l'utilisateur doit se rendre chez un buraliste partenaire agréé et la scanner lui-même. Le buraliste encaisse la somme indiquée par l'utilisateur (montant total ou partiel de la facture), soit en numéraire pour un montant inférieur à 300 €, soit par carte bancaire (sans limitation de montant). Puis, le buraliste remet au redevable un justificatif de paiement, qui pourra être nominatif si l'utilisateur le demande.

Le paiement est automatiquement pris en compte par les services de la DGFIP le lendemain (si l'utilisateur règle sa facture ou son avis avant 15h30) ou le surlendemain du règlement chez le buraliste (règlement après 15h30).

2. Pré-requis pour le fonctionnement des factures émises pour régler des produits locaux/hospitaliers

Si vous avez fait le choix de confier l'édition de vos factures à la DGFIP, vous n'avez aucune action particulière à mener auprès de nos services. En effet, les avis de sommes à payer (ASAP), lettres de relance ou mises en demeure de payer éditées par la DGFIP contiendront un datamatrix permettant de régler la facture de votre collectivité/établissement chez un buraliste-partenaire agréé éligible.

Si vous avez fait le choix de confier l'édition de vos factures à un éditeur privé, il convient de s'assurer que celui-ci est bien en capacité d'éditer une facture contenant un datamatrix et la mention invitant l'utilisateur de se rendre chez un buraliste-partenaire agréé s'il souhaite payer sa facture en numéraire.

En outre, vous devez vous assurer que le flux transmis à votre éditeur contient bien les informations lui permettant d'éditer un datamatrix respectant le cahier des charges de la DGFIP.

Je vous invite à prendre l'attache du trésorier de votre collectivité/Établissement pour toute demande d'information complémentaire concernant ce nouveau dispositif.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Administrateur Général des Finances Publiques



Jean-François GRANGERET

Liste des buralistes actuellement éligible au dispositif			
Enseignes	Adresses	CP	Communes
Tabac presse CC Bel Air	Avenue Ferdinand Janvier	07100	ANNONAY
Tabac presse	2 rue de tournon	07100	ANNONAY
Tabac presse	36 rue Franki Kramer	07100	ANNONAY
Tabac presse	Place du 14 juillet	07200	AUBENAS
Tabac du rhône	3 rue du rhône	07700	BOURG SAINT ANDEOL
« L'Escapade chez Yo et Jacky »	Avenue Joseph Bonhomme	07470	COUCOURON
Tabac presse « L'Espace »	58 place des peupliers	07430	DAVEZIEUX
« La tabatière »	291 rue Sadi Carnot	07500	GUILHERAND-GRANGES
Tabac presse	115 rue du champ de mars	07380	JAUJAC
Tabac presse	104 route départementale	07260	JOYEUSE
Bar tabac	213 route nationale 102	07200	LABEGUDE
« A toute vapeur »	19 rue bancel	07270	LAMASTRE
CURINIER bar tabac	24 place seignobos	07270	LAMASTRE
Tabac « Le Flash »	3 avenue de la république	07110	LARGENTIERE
« Le Celtic » tabac presse	3 avenue Mattéoti	07400	LE TEIL
Presse tabac	Espace entre pont et rhône	07400	LE TEIL
Mag presse ROCH	8 place Léopold Ollier	07140	LES VANS
Tabac presse	10 rue rampon	07800	LA VOULTE SUR RHONE
Tabac	23 avenue Marx Dormoy	07800	LA VOULTE SUR RHONE
Tabac presse intermarché	Boulevard Paste	07000	PRIVAS
Presse tabac	6 place Victor Hugo	07000	PRIVAS
Tabac presse	1 cours de l'esplanade	07000	PRIVAS
Tabac	Route départementale 104	07260	ROSIERES
Bar tabac « Le Central »	Rue centrale	07290	SATILLIEU
Tabac presse	58 rue de la république	07130	SAINT PERAY
Tabac presse	Avenue du val d'ardèche RN 102	07330	THUEYTS
Tabac	Place Armand Piaux	07150	VALLON PONT D'ARC
Tabac	8 rue Jean Jaurès	07150	VALLON PONT D'ARC
Tabac presse	4 faubourg d'Antraigues	07600	VALS LES BAINS
Max presse	2 place Aristide Briand	07240	VERNOUX EN VIVARAIS